



Groupe Tavini Huiraatira

Maite HAUATA-AH MIN,
*Représentante à l'assemblée
de la Polynésie française*



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le 10 NOV. 2025

N° 121 /2025/APF/GTH/LA/mv

Papeete, le lundi 10 novembre 2025
N° 121 /2025/APF/GTH/LA/mv

Question Orale

Monsieur Ronny TERIIPAIA,
Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement et
de la Culture.

Objet : Suspension du principal du collège de Mataura (Tubuai) – M. Willy VAIHO

Monsieur le Ministre,
'Ia ora na,

La décision de suspendre le principal du collège de Mataura **M. Willy VAIHO**, a profondément choqué et indigné la communauté éducative, les familles et les élèves de cet établissement.

Sous prétexte de « dysfonctionnements administratifs » ou de supposées irrégularités de gestion, votre ministère a pris une mesure lourde de conséquences à l'encontre d'un chef d'établissement dont le dévouement, la proximité humaine et l'autorité naturelle font pourtant l'unanimité.

Car, faut-il le rappeler, ce sont les parents eux-mêmes, et non un syndicat ou une structure politique, qui se sont mobilisés massivement, le samedi 8 novembre, dans une marche de soutien devant le collège pour dénoncer une décision qu'ils jugent **injuste, incohérente et disproportionnée**.

Cette réaction populaire, rare dans le monde scolaire, révèle un profond malaise face à une administration qui paraît parfois **plus prompte à sanctionner qu'à comprendre, et plus attachée à la règle qu'à la réalité du terrain**.

Monsieur le Ministre, ce dossier soulève plusieurs interrogations de fond :

- **Sur la proportionnalité de la sanction**, quand les faits en cause ne concernent, semble-t-il, que deux ou trois enseignants, tandis qu'une majorité écrasante de parents témoigne de leur satisfaction à l'égard du Principal ;

TE 'APO'ORA'A RAHI NŌ PŌRINĒTTIA FARĀNI

- **Sur la méthode employée et sa soudaineté**, qui semble ignorer les valeurs de dialogue, d'écoute et d'équité que votre ministère dit promouvoir ;
- Et surtout, **sur la considération portée à l'humain et au lien de confiance qui unit les chefs d'établissement à leurs communautés éducatives.**

Aussi, je vous demande très clairement, Monsieur le Ministre :

1. Sur quelle base factuelle et réglementaire repose cette décision de suspension ?
2. Quelle évaluation réelle a été menée pour mesurer l'impact humain et pédagogique de cette mesure ?
3. Enfin, compte tenu du **soutien massif et public des familles**, le gouvernement envisage-t-il de **réexaminer cette décision** ou d'en suspendre les effets dans l'attente d'un éclairage objectif et apaisé ?

Monsieur le Ministre, les élu(e)s de Tarahoï refusent une éducation administrée derrière des bureaux calfeutrés : l'école se vit, se comprend et se défend sur le terrain — là où se tisse, jour après jour, la confiance entre les familles, les élèves et leurs enseignants.

Mauruuru e te aroha ia rahi !



Maite HAUATA-AH MIN